



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2014

Date d'affichage
03/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

Délibération n° 2014-2-4

Objet :

Choix du Cabinet d'études pour la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de parkings

L'an deux mille quatorze

Le lundi vingt quatre février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

CHOIX DU CABINET D'ETUDES POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LA REALISATION DE PARKINGS

Un appel d'offres a été réalisé pour le choix d'un cabinet d'études pour la maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de parkings. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 Janvier 2014, 11 sociétés ont déposé leurs propositions de prix.

Le classement est le suivant :

ING Concept 29 Landivisiau : 6 000 € HT ; B3I 29 Brest : 6 600 € HT ; D2L 22 St Brieuc : 6 650 € HT ; ARCET 56Caudan : 7 380 € HT ; Prigent et Associés 35 Rennes : 7 500 € HT ; AT&OUEST 22 Lannion : 8 600 € HT ; Sarl Nicolas 22Loudéac : 8 800 € HT ; A'Dao Urbanisme Rennes : 8 930 € HT; Servicad 35 CESSON : 9 000 € HT ; Celtic 35 St Meen Le Grand : 10 000 € HT.

La Commission a retenu l'offre la moins disante, soit l'offre de la Société ING Concept pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au choix du Cabinet ING Concept de Landivisiau pour un montant de 6 000 € HT, soit 7 200 € TTC. Les crédits budgétaires sont inscrits au Budget Primitif 2014 à l'article 2031 opération 10007.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de **PLÉHÉDEL**

Date de convocation

17/02/2014

Date d'affichage

03/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 9

Votants 11

L'an deux mille quatorze

Le lundi vingt quatre février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

CHOIX DU PROGRAMME VOIRIE 2014

La Commission Voirie s'est réunie le 18 Février 2014 pour étudier les propositions 2014. Elle a retenu le programme de la voie communale de la rue des sports et du chemin de Traou Meur menant à la maison de Mr et Mme GENEIX.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le programme de voirie proposé par la commission de voirie pour 2014, d'autoriser le Maire à lancer la consultation d'entreprises conformément au Code des marchés Publics, d'inscrire au budget primitif de l'exercice 2014 et de mandater le Maire pour faire toutes les démarches utiles pour la réalisation de ce programme.

Délibération n° 2014-2-5

Objet :

**Choix du programme
de voirie 2014**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2014

Date d'affichage
03/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mille quatorze

Le lundi vingt quatre février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

TRAVAUX D'ELECTRICITE **DANS LA TISANERIE** **A LA SALLE DES FETES**

Pour finaliser l'installation de la cuisine dans la tisanerie de la salle des fêtes, il est prévu une mise aux normes électriques. Un devis a été établi auprès de Mr LE GUILLOU Gilbert, électricien, pour un montant de 2 524,80 €uros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux d'électricité par l'entreprise de Mr LE GUILLOU Gilbert pour un montant de 2 524,80 € TTC. Cette somme de 2 524,80 €uros sera inscrite au budget primitif 2014 à l'article 2188 opération 13.

Délibération n° 2014-2-6

Objet :

**Travaux d'électricité dans la
Tisanerie à la salle des fêtes**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de PLÉHÉDEL

Date de convocation

17/02/2014

Date d'affichage

03/03/2014

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

Délibération n° 2014-2-7

Objet :

Fournitures scolaires 2014

L'an deux mille quatorze

Le lundi vingt quatre février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

FOURNITURES SCOLAIRES 2014

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 07 juillet 1983, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation de la Commune aux dépenses de fournitures scolaires individuelles, collectives et pédagogiques pour 2014 (rappel : 17,50 € par enfant en 2013) et lui communique les effectifs de l'école Albert Camus au 1^{er} janvier 2014 : 98 élèves domiciliés à Pléhédel.

D'autre part, une somme de 7 000,00 € (dont 100 € pour 1 RASED) avait été attribuée à l'école Albert Camus au titre des fournitures scolaires collectives et pédagogiques pour 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient les tarifs suivants pour 2014 : 17,50 € par enfant et une somme de 7 000 € Euros (dont 100 € pour le RASED). Cette somme de 7000 € sera inscrite à l'article 6067 du budget primitif 2014 et la participation de 17,50 € par enfant au titre des fournitures scolaires à l'article 6574.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2014

Date d'affichage
03/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

Délibération n° 2014-2-8

Objet :

**Convention de forfait
avec l'école du Sacré-Coeur**

L'an deux mille quatorze
Le lundi vingt quatre février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

CONVENTION DE FORFAIT AVEC L'ECOLE DU SACRE-COEUR

En date du 21 Janvier 2014, l'école du sacré-Coeur (l'OGEC) a signé un contrat d'association avec l'Etat. Une convention existait depuis 1991 dans le cadre du contrat simple entre l'école, l'Ogec et la commune. Il est donc proposé d'établir une convention de forfait entre l'Ogec, le Chef d'établissement et la Commune.

Il est proposé de fixer le montant forfaitaire selon le coût moyen par élève de l'école publique et de l'appliquer à l'ensemble de l'effectif de l'école privée (voir convention de forfait en annexe).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'application de ce forfait et autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention.

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2014

Date d'affichage
03/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

L'an deux mille quatorze

Le lundi vingt quatre février

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

DEMANDE DE GRATUITE **POUR LA SALLE DES FETES**

Par courrier en date du 3 février 2014, Pléhédel Animation demande la gratuité de la Salle des fêtes lors du congrès des associations qui a eu lieu le 8 février 2014.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la gratuité de la salle des fêtes pour la réunion du 8 février 2014.

Délibération n° 2014-2-9

Objet :
**Demande de gratuité pour
la salle des fêtes**

Le Maire
Yvon LE PUT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Arrondissement
de Saint-Brieuc

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2014

Commune de
PLÉHÉDEL

Date de convocation
17/02/2014

Date d'affichage
03/03/2014

Nombre de conseillers
En exercice 11
Présents 9
Votants 11

Délibération n° 2014-2-10

Objet :
**Déclarations d'Intention
d'Aliéner**

L'an deux mille quatorze
Le lundi vingt quatre février
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Yvon LE PUT, Maire.

Etaient présents :

LE PUT Yvon, RAISON Georges, ROPERS Daniel, DELTHEIL Anne, LE NORMAND Arsène, KERENEUR Yvon, LE CALVEZ Michel, LE BESCOND François, LE MEUR FONTON Catherine.

Etait absent et excusé : CLECH François (donne procuration LE NORMAND Arsène), DAVAINÉ Didier (donne procuration LE BESCOND François).

Secrétaire de Séance : LE BESCOND François.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la délégation du Maire pour exercer le droit de préemption.

Le maire doit rendre compte des actes qu'il a accomplis en vertu de la délégation, aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, « à chaque réunion obligatoire du conseil municipal ».

Monsieur Le Maire a renoncé à l'exercice du droit de préemption dont bénéficie la commune pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- **DIA N°12 / 2013** – Fine ar Forest (parcelle D 1067)
- **DIA N°13 / 2013** – Fine ar Forest (Parcelle D 1066)
- **DIA N°1 / 2014** – Rue du Docteur Mahé (Parcelle A 1315)
- **DIA N°2 / 2014** – 33 Rue de la résistance (Parcelle A 229)
- **DIA N° 3 / 2014** – 7 Kermadec (Parcelle D 205)
- **DIA N° 4 / 2014** – Keradenen (Parcelle D 1090)

Le Maire
Yvon LE PUT